



Accident de la circulation

Par **Zazacool**, le **27/06/2008** à **13:38**

Un automobiliste percute une femme enceinte (on ne sait pas qui est responsable ; tous les deux semblaient respecter le code) ; celle-ci est transportée dans une clinique ; une erreur de l'obstétricien occasionnera la mort du fœtus (il arrivait à terme 3 jours après) et de la maman.
L'obstétricien est responsable d'homicide involontaire sur la mère; pas de responsabilité quant au fœtus.
Qui de l'automobiliste ?
Merci pour vos réponses

Par **jeetendra**, le **28/06/2008** à **10:47**

bonjour, pénalement l'automobiliste et l'obstétricien sont responsables tous les deux de la mort de la femme enceinte, par homicide involontaire, voir article 221-6 du Code Pénal,
cordialement